

lettres se trouvent aussi plusieurs questions et demandes, dont deux surtout méritent une attention particulière ; il s'agit des enfants qui viennent de faire leur Première Communion et des malades atteints d'une infirmité chronique.

Voici les questions adressées à ce sujet au Saint-Siège :

I. *Quotidiana Eucharistiæ sumptio in catholicis ephæbeis suaderine debet etiam pueris quibuscumque post susceptam primam communionem ?*

II. *Infirmis, qui diuturno morbo laborant, nec naturale jejunium in sua integritate observare queant, nullum remedium suffragari potest, ne pane eucharistico tam longo tempore priventur ?*

I. — Quant au premier point, on connaît les raisons communément apportées pour ne pas admettre les jeunes enfants à la communion fréquente.

Ces enfants ne possèdent pas encore la discrétion requise pour recevoir souvent la sainte communion avec respect et avec fruit. Ils sont facilement distraits, et ne peuvent s'appliquer facilement à la méditation des mystères divins ; ils s'approchent très souvent de la sainte Table sans préparation et action de grâces suffisante, et exposent par là le sacrement au danger d'irrévérence. En outre, il est à craindre qu'en poussant les enfants à la communion quotidienne on ne favorise chez eux l'hypocrisie, et on ne les expose, par suite d'un certain respect humain, à commettre même des sacrilèges. C'est ainsi qu'un auteur italien (*Tarino, Il libro del buon pastore*), tout en engageant les directeurs de Séminaires à recommander en général la fréquentation des sacrements, surtout de la communion, ajoute : « Mais gardez-vous avec soin de dire à un jeune homme de s'approcher plus souvent de la communion, parce que vos paroles pourraient être cause de sacrilège et d'hypocrisie. »

Innocent XI, dans la Bulle *Cum ad aures* du 12 février 1679, enseigne lui-même que la permission de la communion quotidienne doit être réglée *ex conscientiarum puritate et frequentia fructu, et ad pietatem profectu*, conditions qui se vérifient rarement chez les enfants.

Enfin les paroles mêmes du récent décret, recommandant la communion quotidienne *in aliis christianis omne genus ephæ-*